

Département

COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH

BAS-RHIN

Arrondissement

SAVERNE

Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers
élus :
11

Séance du 15 mars 2024

Sous la présidence de M. Jean-Michel HOERTH, maire.

Conseillers
en fonction :
11

Membres présents :

M. ANTHONI André, Mme BONNIER Delphine, M. BOOS Cédric, Mme KRAEMER Sylvia, M. MULLER Jean-Georges, M. REICHERT Christophe, M. WENDLING Xavier

Conseillers
présents :
8

Membres absents : M. SCHMITT Rolf (procuration donnée à M. HOERTH Jean-Michel), Mme PAULIN Sophie (procuration donnée à Mme KRAEMER Sylvia), Mme SERFASS Marie (procuration donnée à M. ANTHONI André)

Le Conseil Municipal approuve sans aucune observation le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2024.

Mme BLAHA Elodie est désignée secrétaire.

Délibération n°06/2024 : Vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Voix : 11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Délibération n° 07/2024 : Vote du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir débattu,

Après que M. le Maire a quitté la salle,

1° **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :
déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte administratif 2023 arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
RESULTAT REPORTE	-19 121.04			106 534.70		87 413.66
OPERATION EXERCICE	32 805.42	35 273.55	185 934.53	176 738.60	218 739.95	212 012.15
TOTAL	13 684.38	35 273.55	185 934.53	283 273.30	218 739.95	299 425.81
RESULTAT DE CLOTURE		16 652.91		97 338.77		
RAR						
TOTAL CUMULE						
RESULTAT DEFINITIF		16 652.91		97 338.77		80 685.86

Le conseil municipal décide l'affectation du résultat 2023 comme suit :

Compte 1068 : 16 652.91 €

Le report de la section d'investissement s'élève à 16 652.91 €. (D001)

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 80 685.86 €. (R002)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Voix : 9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Délibération n° 08/2023 : Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,
Décide :

- De reporter l'excédent de fonctionnement de 80 685.86 € sur le compte R002.
- D'inscrire 16 652.91 € en section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2024 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Voix : 11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION*

Délibération n° 09/2024 : Fixation des taux d'impositions directes 2024

Par délibération du 23/03/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

	Taux 2023
Taxe sur le foncier bâti	24,34
Taxe sur le foncier non bâti	46,33
Taxe d'habitation	8,86

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti	25,56
Taxe sur le foncier non bâti	48,65
Taxe d'habitation	9,30

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Voix : 11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION*

Délibération n° 10/2024 : Budget Primitif 2024

Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 268 125.86 €
 - Section d'investissement : 87 730.83 €
- Soit un total de 355 856.69 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Voix : 11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION*

Informations diverses :

- Présentation devis luminaires salle de classe et devis rangement vaisselle à la salle polyvalente
- Changement de personnel pour l'entretien de l'école et de la bibliothèque
- Départ à la retraite de Mme FUCHS, elle ne sera pas remplacée mais il y aura une augmentation des heures de Mme BLAHA
- Travaux pour le trottoir rue d'Ingwiller
- Mme BONNIER Delphine a évoqué son souhait de démissionner de son mandat de première d'adjointe. Si des volontaires souhaitent candidater pour prendre le rôle d'adjoint, merci de bien vouloir se manifester auprès de M. le Maire dans les plus brefs délais. Si pas de candidatures, il a été décidé par M. le Maire et l'adjoint André ANTHONI de finir le mandat 2020/2026 en l'état (sans remplacement).
- Désignation de Mme BLAHA comme correspondante tourisme pour faire le lien avec la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre.
- Rappel des élections européennes en juin 2024
- Sondage placette de compostage, faudrait-il envisager une seconde placette au niveau de la rue Enzmatt.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire déclare la séance close à 22h00.

COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2024

Rappel des délibérations prises :



Délibération n°06/2024 : Vote du compte de gestion 2023

Délibération n° 07/2024 : Vote du compte administratif 2023

Délibération n° 08/2023 : Affectation du résultat 2023

Délibération n° 09/2024 : Fixation des taux d'impositions directes 2024

Délibération n° 10/2024 : Budget Primitif 2024

<p>Le Maire Jean-Michel HOERTH</p> 	<p>La secrétaire Elodie BLAHA</p> 
--	--